**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

**Band:** - (1985)

**Artikel:** Rapport et propositions du conseil d'administration des Chemins de fer

fédéraux suisses à l'appui du rapport de gestion et des comptes de

l'exercice 1985

Autor: Grosjean, Carlos

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-676092

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

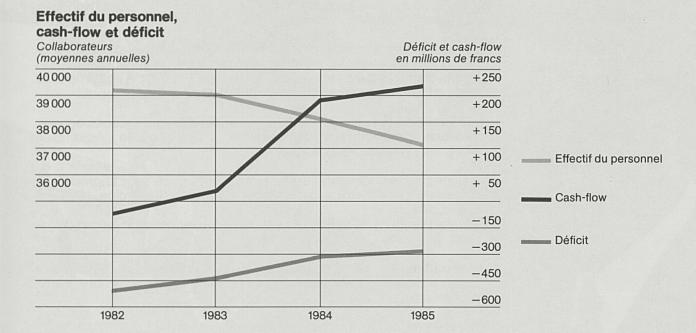
## Rapport et propositions du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux suisses à l'appui du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 1985

Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Conseillère fédérale, Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de gestion et les comptes des Chemins de fer fédéraux pour 1985.

Le compte de résultats des CFF de l'exercice 1985 se solde par un déficit de 281,2 millions de francs, ce qui représente une amélioration de 23 millions par rapport aux résultats de 1984 et de 139,6 par rapport au budget.

Ce résultat est bon. Il est particulièrement réjouissant que l'évolution favorable persiste depuis trois ans, comme le montre le tableau ci-après, où sont portés les trois facteurs essentiels: déficit, cash-flow et effectif du personnel



Certes, la bonne conjoncture économique a joué un rôle déterminant tant sur le plan national qu'international. Mais c'est aussi l'aboutissement des nombreuses mesures prises par l'entreprise pour accroître les produits et enrayer la progression des coûts. Un exemple parmi d'autres: la création de Cargo Domicile, système qui a fait ses preuves en 1985. Cette nouvelle conception du marketing et de l'exploitation pour le trafic de détail a permis de juguler l'effritement de la part du marché et, parallèlement, de rationaliser substantiellement la production. La diminution de l'effectif du personnel illustre bien ce fait (voir ci-dessus).

L'année 1985 a été bénéfique sur plusieurs plans pour les CFF. En plus de l'évolution réjouissante des résultats, il faut rappeler les nouvelles conceptions concernant le rail. Sur proposition du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres deux messages de première importance pour les CFF, soit le mandat de prestations 1987 et le projet RAIL 2000.

Dans le premier, le Conseil fédéral propose au Parlement de dissocier les responsabilités financières pour l'infrastructure et pour l'exploitation des CFF. La Confédération serait responsable de l'infrastructure — comme cela a toujours été le cas pour la route. Les CFF verseraient des contributions pour son utilisation et se porteraient garants d'une saine exploitation. Sur la

base de cette nouvelle définition des rapports entre Confédération et CFF, les principes généraux de l'actuel mandat seraient reconduits. Dans ce nouveau cadre juridique, il serait possible d'assigner aux CFF des objectifs ambitieux qu'ils seraient en mesure d'atteindre par leurs propres moyens. Les performances ou les défaillances des CFF pourraient ainsi être quantifiées avec plus de précision qu'actuellement.

On note un changement des mentalités en faveur des transports publics. Il faut en être conscient et en profiter. La réponse, c'est RAIL 2000. Ce projet permet d'améliorer considérablement l'ensemble des transports publics en Suisse, tant en qualité qu'en capacité. Nous démontrons ainsi que le chemin de fer peut encore apporter une contribution essentielle à la politique des transports.

La philosophie de RAIL 2000 consiste non pas à rouler aussi vite que possible, mais aussi rapidement que nécessaire. L'objectif, c'est d'apporter une amélioration marquante pour toutes les régions grâce aux

- circulations plus fréquentes,
- temps de parcours abrégés,
- relations directes plus nombreuses,
- correspondances mieux étudiées.

L'année 1985 a permis les grandes options; 1986 sera celle des décisions. Les CFF sont confiants.

Le conseil d'administration exprime sa gratitude aux cadres et aux collaborateurs, à tous les échelons, pour le travail accompli, les services rendus et les efforts déployés dans l'intérêt de l'entreprise. Il remercie également les autorités et les nombreux clients des CFF pour leur fidélité au rail.

Nous fondant sur le présent rapport et sur les comptes qui l'accompagnent, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'intention de l'Assemblée fédérale, les propositions que voici:

- 1. les comptes des Chemins de fer fédéraux de 1985 sont approuvés;
- 2. la gestion des Chemins de fer fédéraux durant l'exercice 1985 est approuvée;
- 3. le déficit de 281 176 835 francs est couvert en application de l'article 16 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Conseillère fédérale et Messieurs les Conseillers fédéraux, à notre haute considération.

Berne, le 4 avril 1986

Au nom du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux suisses:

Le président,

Carlos Grosjean

Carlos from

La voiture-salon pour le couple royal Lors de leur visite officielle en Suisse, du 22 au 24 avril 1985, le roi Carl XVI Gustaf de Suède et son épouse se sont déplacés en train de Zurich-Aéroport à Kehrsatz. Notre photo montre la reine Silvia, aux côtés de M. Kurt Furgler, président de la Confédération, lors de la présentation du livre d'or de la voiture-salon.

